



Autoroutes du Sud de la France  
 Madame Josiane Costantino Bossuet  
 Directrice des Ressources Humaines  
 74, allée de Beauport  
 CS 90304  
 84278 VEDENE Cedex

Niort, le vendredi 16 mars 2018

Madame,

Suite à nos échanges dans le cadre de l'accord NAO, je vous confirme les demandes CFE-CGC sur les sujets évoqués.

Pour les différentes revalorisation des forfaits corrélés à un accord sur la NAO , voici ce que nous souhaitons voir appliquer :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Astreinte semaine télécom	<b>500</b>	<b>550</b>	550	550	590	7,27%
Astreinte weekend télécom	<b>250</b>	<b>275</b>	275	275	295	7,27%
Forfait polyvalence	<b>1100</b>	<b>1200</b>	1200	1200	1300	8,33%
Astreinte exploitation jour semaine	<b>130</b>	<b>150</b>	150	150	160	6,67%
Astreinte exploitation jour weekend	<b>180</b>	<b>200</b>	200	200	215	7,50%
Prime d'éloignement		<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>10%</b>	

Nous constatons que très peu d'astreintes complémentaires sont payées (remplacement maladie, vacance de poste...). Nous demandons le paiement de toute astreinte complète supplémentaire au-delà des 13 semaines du forfait.

Toute astreinte journalière supplémentaire, réalisée à la demande de la hiérarchie, doit faire l'objet d'un paiement sur le mois de paie concerné sans attendre la réalisation d'astreinte sur les mois suivants.

Concernant le régime d'indemnisation des frais engagés lors de déplacements pour ASF, nous demandons une revalorisation des plafonds de remboursement :

- Hôtel + petit déjeuner : 115 € en Province, et 175€ à Paris
- Repas : 25€ en Province comme à Paris
- Indemnités de réinstallation : +5%

Concernant le paiement des temps de trajet pour la maîtrise d'encadrement nous souhaitons :

Une prise en compte des temps de trajet réalisés pour réunions, formation dans la limite des 10 heures de travail quotidiennes.

La possibilité de faire le choix de paiement ou récupération ou épargne. Avec possibilité d'épargner à ouvrir aux autres catégories.

Enfin un point sur la GPEC en complément à la demande d'avenant d'une autre organisation syndicale :

Nous souhaitons que la rémunération des sujétions liées à l'activité diversifiée ne puisse être inférieure à celle prévue pour la catégorie de personnel affecté de façon permanente à la réalisation de l'activité en question.

Sujet sur lequel nous étions intervenus concernant les paniers chantiers payés, puis supprimés, pour être remplacés par une note de frais.

Pour l'ouverture de négociations à venir :

Nous vous avons fait parvenir nos pistes de réflexions sur les négociations Intéressement et QVT. Comme évoqué pour les négociations à venir, nous souhaitons parler à nouveau dans un avenir proche des sujets suivants :

- Augmentation de la part ASF à la Mutuelle
- Groupe de travail sur la NAO avec un travail de fond
- Etude de mesures spécifiques pour les plus bas salaires
- Meilleur retour sur la réalité des attributions des parts variables sur rémunération des cadres
- Engagement sur les gammes de voitures des cadres

Nous terminons avec un sujet important qui nous remonte au quotidien et non évoqué lors de nos échanges : le besoin de reconnaissance de statut de la Maîtrise d'encadrement au travers d'une convention spécifique sur la charge de travail, harmonisation d'un statut, formation, échanges entre filières et communication... Sujet sur lequel nous sommes prêts à travailler.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le délégué syndical central CFE-CGC

Laurent Raggi

